

SOUS-PRÉFECTURE
28. JAN. 1982
ROCHEFORT-s/MER (Chte-Mme)

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

82.003
Objet

COLLECTE DES DECHETS URBAINS
Exploitation de la décharge
contrôlée.
AVENANT N° 1 au marché sur
cours avec la S.A.
NICOLLIN.

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt deux
le vingt deux janvier à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Pierre LIS, MAIRE DE ROYAN

Etaient présents : MM. LE MAIRE, Melle FOUCHE, MM. FABER, BOUTET,
LACHAUD, DUFOUR, BUJARD, BOUCHET, Adjoints
MM. COLLE, TETARD, MAULIN, BOISARD, CABAL, PELLETIER, DUFEIL, BERLAND,
BROTREAU, BOULAN, PAPEAU, GUICHAOUA, TAP, POUGET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.
Mme TACQUET par M. FABER
M. MAURELLET par M. BOISARD
M. POUMAILLOUX par M. TETARD
Absents : MM.
MM. VIAUD, MONTRON

M. PELLETIER a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Par délibération en date du 13 Novembre 1981, le Conseil
Municipal a décidé de "s'engager à faire traiter les ordures
"ménagères collectées sur le territoire de la Commune, par l'Usine
"de SAUJON dès sa mise en service".

Dans cette attente, il importe pour la Ville de poursuivre
l'exploitation et l'entretien de la décharge contrôlée et
compactée telle qu'implantée sur le site du Marais de Pousseau
à ROYAN, ce qui implique la passation d'un avenant au marché
conclu entre la S.A. NICOLLIN & Cie et la Ville de ROYAN le
10 DECEMBRE 1981, approuvé le 5 janvier 1982.

La S.A. NICOLLIN & Cie titulaire dudit marché s'engage par
voie d'avenant à mettre en fonctionnement sur les lieux de mise
en décharge contrôlée, à partir du 1er Février 1982, le compacteur
de marque MASSEY-FERGUSON C.55.C. également prévu sur la
décharge publique, sans modification de prix.

DATE DE CONVOCATION

18 JANVIER 1982

DATE D'AFFICHAGE

18 JANVIER 1982

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 22

Nombre de votants 25

POUR

CONTRE

ABSTENTION

UNANIMITE

APPROUVÉ
M. LIS
M. BOISARD
M. TETARD
M. BOULAN
M. POUGET
M. FABER
M. BOUTET
M. FOUCHE
M. LACHAUD
M. DUFOUR
M. MAULIN
M. BOISARD
M. CABAL
M. PELLETIER
M. DUFEIL
M. BERLAND
M. BROTREAU
M. BOULAN
M. PAPEAU
M. GUICHAOUA
M. TAP
M. POUGET



./.

En outre, elle s'engage à remettre à la fin de l'exploitation, le matériel à la disposition de l'exploitation de la décharge publique, soit à la fin de l'exploitation de la décharge contrôlée, sans modification de prix.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur les dispositions du projet d'avenant tel que présenté.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu le marché sur concours intervenu entre la Ville de ROYAN et la Société NICOLLIN le 10 Décembre 1981, approuvé le 5 janvier 1982,

Vu l'avis favorable émis par les Commissions Municipales des "Finances" et "Urbanisme et Construction, Equipement et Environnement, Travaux" réunies le 15 Janvier 1982,

Considérant la nécessité et l'urgence d'exploiter à nouveau la décharge contrôlée,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation à conclure et signer l'avenant au marché sur concours entre la Ville de ROYAN et la Société NICOLLIN, le 10 Décembre 1981, approuvé le 5 Janvier 1982, et annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,



A. BACHAUD.



APPROUVE

ROCHEFORT-SUR-MER, le 29 JANV. 1982

le Sous-Président

[Handwritten signature]

Raymond GUILLOU